



RénoRégion: une subvention pour la rénovation de votre domicile?

Bonne nouvelle! La MRC de Domaine du Roy bénéficiera d'une nouvelle enveloppe budgétaire dans le cadre du programme RénoRégion pour la période 2017-2018.

La subvention RénoRégion est offerte par la Société d'Habitation du Québec. Vous pourriez avoir droit à cette subvention si votre logement présente une défectuosité majeure.

Pour être admissible à cette subvention, les conditions suivantes doivent être rencontrées:

Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire;

La valeur du bâtiment doit être inférieure à 100 000\$ (les bâtiments accessoires doivent être soustraits)

Le ménage doit avoir un niveau de revenu annuel qui ne dépasse pas les limites suivantes

Couple ou 1 pers	2-3 pers sauf couple	4-5 per	6 pers et +
31 000\$	37 000 \$	40 000\$	46 000 \$

La résidence nécessite des travaux de plus de 2 000\$ visant à corriger au moins une des défectuosités majeures suivantes :

- Murs extérieurs
- Ouvertures (châssis)
- Saillies (ex. balcons et escaliers)
- Toiture
- Structure
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Isolation

Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à communiquer avec nous pour vous inscrire au programme. Vous pourriez bénéficier d'une subvention allant jusqu'à douze milles dollars (12 000\$), couvrant entre 20% et 95% des dépenses, selon votre revenu annuel.

Pour information communiquer avec : **Mme Nathalie Laforte 418 668-3023 poste : 2148**
nathalie.laforte@mrclac.cq.ca